

L'ANNÉE DE LA BANQUE EN 2015



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

éditorial	2
CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR BANCAIRE	4
01 FINANCEMENT	6
02 LA BANQUE AU QUOTIDIEN	10
03 INNOVATION & SÉCURITÉ	16
04 LA BANQUE RESPONSABLE	22
05 RÉGULATION & SUPERVISION	28
06 LE SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS	34
07 LA FBF	38
Les grandes étapes 2015	42
Glossaire	44

éditorial



Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice générale de la FBF



Frédéric Oudéa

Président de la FBF

DÉFIS 2015 a été marquée pour le secteur bancaire par plusieurs faits majeurs : montée en puissance du numérique, affirmation du rôle des banques dans les grands sujets de société comme la transition énergétique, et une pression réglementaire considérable qui ne cesse d'augmenter. L'environnement macro-économique a également pesé, avec une croissance économique encore modeste et un environnement de taux d'intérêts historiquement bas et surtout négatifs. Notre secteur doit ainsi relever un formidable défi de transformation pour répondre aux nouveaux usages des clients, de financement de l'économie tout en dégagant une rentabilité correcte dans un environnement réglementaire particulièrement contraignant.

PRESSION RÉGLEMENTAIRE

En matière réglementaire, alors que le système de supervision unique des banques de la zone euro vit sa première année, la construction de l'Union bancaire s'est poursuivie avec l'instauration du Conseil de résolution unique. Par ailleurs, le projet d'Union des Marchés de Capitaux a été lancé, le nouveau cadre des paiements (DSP2) adopté et le ratio international d'absorption des pertes en cas de crise (TLAC) validé. Plusieurs textes européens majeurs ont été transposés en droit français concernant le règlement des litiges, la garantie des dépôts, le crédit immobilier, la résolution des crises bancaires... L'agenda reste très chargé et la pression réglementaire ne se stabilise pas : le Comité de Bâle a lancé un processus de révision des calculs des risques qui représente potentiellement un risque majeur pour l'ensemble des banques européennes.

INCERTITUDES Le chemin parcouru en matière de réglementation bancaire depuis 2008 est considérable. Pourtant, notre profession vit encore dans l'incertitude de ce que seront les nouvelles exigences en matière de capitaux propres. L'exigence d'un cadre clair, stabilisé et réaliste est plus forte que jamais. Sans lui, les banques ne pourront plus faire leur

métier : financer les projets des hommes et des femmes, des grandes entreprises comme des TPE / PME, des collectivités publiques ainsi que les grands objectifs de notre temps comme la transition énergétique et les infrastructures. S'y ajoute en France le poids de la fiscalité qui contribue au défi de la rentabilité, et pèse sur l'emploi bancaire via une taxe sur les salaires.

COHÉRENCE Les nouvelles dispositions réglementaires, la nouvelle architecture de la supervision bancaire et la politique monétaire doivent encore trouver une cohérence globale et partager une même vision du financement de la croissance et de l'emploi en Europe. L'enjeu est crucial : le crédit représente 80% du financement des entreprises en Europe contre 30% aux États-Unis. La part des marchés financiers augmente (notamment en France où

elle atteint 40 % de la dette des entreprises), mais sauf à compter sur le « shadow banking » pour financer son économie, l'Europe a besoin de ses banques. Fortes de leur performance de meilleur pourvoyeur de crédit aux entreprises de la zone euro, les banques françaises se battent pour continuer à porter des financements ambitieux, et contre le risque de remise en cause des bonnes pratiques du modèle bancaire français comme le crédit immobilier à taux fixe.



Les banques françaises se battent pour continuer à porter des financements ambitieux, et contre le risque de remise en cause des bonnes pratiques de leur modèle.

RÉINVENTER LE MODÈLE BANCAIRE

L'industrie bancaire française porte un modèle et des valeurs : inclusion, proximité, innovation, sécurité, crédit responsable. Il s'agit d'une culture bancaire qui fait des banques un des six grands atouts de l'économie française selon l'OCDE, la clé du développement de la filière numérique française de la finance, et un moteur pour aider notre pays à relever les grands défis du monde actuel. Ce modèle a muté si souvent, il est déjà en train de réinventer son futur au service de ses clients.

Achevé de rédiger le 15 juin 2016

CHIFFRES CLÉS

DU SECTEUR BANCAIRE



Source : Banque de France

1773,3
MILLIARDS DE DÉPÔTS
BANCAIRES EN 2015

Source : Banque de France

74% DES FRANÇAIS
ESTIMENT QUE LES BANQUES FRANÇAISES
SONT DES ACTEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE

Source : Baromètre BVA Image des banques - juillet 2015

2089

MILLIARDS D'EUROS
DE CRÉDITS À L'ÉCONOMIE À FIN 2015
SOIT UNE HAUSSE ANNUELLE DE 3,9%

Source : Banque de France

**LE TAUX D'ÉPARGNE
DES MÉNAGES EN
2015 EST DE 15,5%**

Source : Banque de France



371 600 SALARIÉS EN 2015

Source : AFB



378 BANQUES
EN 2015

Source : FBF



LA BANQUE DE DÉTAIL REPRÉSENTE **67,1%** DU PRODUIT NET BANCAIRE,
LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT **18,2%**
ET LA GESTION D'ACTIFS ET ASSURANCE **14,6%**

Source : ACPR 2015

53%
**TAUX D'IMPOSITION
MOYEN EN FRANCE DES
BANQUES SUR LES
4 DERNIÈRES ANNÉES**

Source : FBF



39 000

RECRUTEMENTS EN 2015

Source : AFB



37 621

**AGENCES
BANCAIRES
EN 2014**

Source : BCE - 2015

78%

**DES FRANÇAIS ONT UNE
BONNE IMAGE DE LEUR BANQUE**

Source : Baromètre BVA Image des banques -
juillet 2015

99%

**TAUX DE BANCARISATION
DES PARTICULIERS EN FRANCE**

Source : Banque de France



**7 FRANÇAIS SUR 10 SONT SATISFAITS
DE LEUR CONSEILLER**

Source : Baromètre BVA Image des banques - juillet 2015

50%

**DES PAIEMENTS
SE FONT PAR CARTE EN 2014**

Source : Banque de France



01

FINANCEMENT

Les banques françaises se mobilisent pour le financement de l'économie, au service de la croissance et de l'emploi.

En 2015, les encours de crédit ont progressé de 3,9%, et ont atteint le niveau record de 2 089 milliards d'euros. Particuliers et entreprises ont pu réaliser leurs projets dans des conditions favorables.



LES ENTREPRISES



LES PARTICULIERS



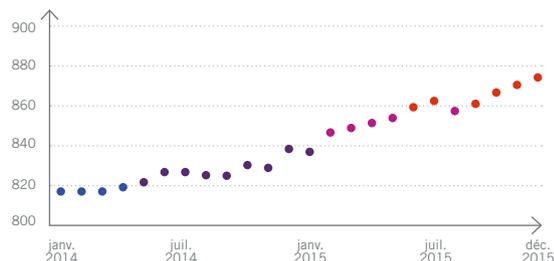
LES ENTREPRISES

Le financement des entreprises, et notamment des TPE-PME, est la première priorité stratégique des banques françaises. La France est le pays de la zone euro où leur accès au crédit est le plus favorable.

La dynamique du financement accordé aux entreprises par les banques françaises n'a pas faibli en 2015 : **239 milliards de crédits** nouveaux ont été distribués aux entreprises, soit une hausse des encours de 4,1%, **la meilleure performance en zone euro**. Cet encours est désormais de 871 milliards d'euros.

ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

En milliards d'euros - Source : Banque de France



Un accès au crédit élevé pour les PME

L'accès au crédit des PME est quant à lui en progression constante. **En 2015, plus de 9 PME sur 10 ont obtenu les crédits d'investissement demandés** et 84% se sont vu accorder les crédits de trésorerie demandés.

Les crédits mobilisés en faveur des TPE/PME ont ainsi augmenté de + 2% en 2015 pour un total de 374 milliards d'euros. La progression des encours est de + 2,8% pour les seules TPE.

Signe de cet accès au crédit dans de bonnes conditions, moins de 3 000 entreprises ont saisi l'an dernier la médiation du crédit aux entreprises. Jamais ce dispositif de place, instauré en période de crise en 2008, n'avait connu un niveau d'activité aussi faible : seulement **2 086 dossiers retenus en 2015**, soit une baisse de 16% par rapport à 2014. Ce dispositif ne concerne plus aujourd'hui qu'un nombre très limité d'entreprises et, dans le même temps, les banques françaises se sont organisées pour améliorer en permanence leurs relations avec les TPE / PME.

Un dialogue régulier entre banques et entreprises

La relation entre les banques et les entreprises repose sur un dialogue régulier, transparent et qu'il convient sans cesse de renforcer.

Publié en novembre 2015, le rapport de l'Observatoire du Financement des Entreprises confirme que les banques ont respecté les engagements pris en juin 2014 en faveur de ce dialogue. Les principaux engagements sont :

- **Répondre rapidement** en donnant sous 15 jours ouvrés une réponse à toute demande de financement d'un client TPE, à partir du moment où le dossier est complet.
- **Expliquer le refus de crédit** en donnant systématiquement une explication orale et prévoir la possibilité d'un entretien avec un responsable de la banque à la demande du client.



- **Indiquer** dans les lettres de refus de crédit ou de dénonciation les recours possibles, internes et externes, et notamment signaler l'existence de la Médiation du crédit aux entreprises.
- **Développer** une meilleure information sur le financement de la trésorerie et du court terme. « Les clés de la banque » ont publié un mini guide pédagogique « Le financement court terme des TPE ».
- **Favoriser une plus grande stabilité des conseillers** TPE à leurs postes.

RENCONTRES PME

La FBF va continuer en 2016 à organiser régulièrement des « Rencontres PME » en région (25 rencontres ont eu lieu en 2015). Avec l'appui de ses 105 Comités territoriaux, la FBF entretient un dialogue de terrain direct entre les dirigeants des banques et les chefs d'entreprises.

Un financement par les marchés qui augmente

Le mode de financement des entreprises continue d'évoluer avec un recours croissant aux marchés de capitaux. Entre 2009 et 2015, la part de ce type de financement a progressé de 9 points.

RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES EN 2015

Source : Banque de France

39 % par le marché

61 % par le crédit



Le regard de



GUY CHIFFLOT

PDG ORAPI GROUP

Le succès d'ORAPI vient-il aussi de la relation fructueuse avec vos banques ?

ORAPI c'est aujourd'hui une ETI familiale, de plus de 1300 salariés. Créée début 1970 autour de quelques fondateurs, l'entreprise s'est développée autour de ses deux métiers : hygiène professionnelle et maintenance industrielle. Nous avons aussi deux piliers dans la relation avec nos banques : la proximité, elles sont à Lyon comme nous, et la confiance. Elle s'est nouée quand ORAPI était encore une petite PME et depuis notre dialogue ne s'est jamais interrompu.

Aujourd'hui, les banquiers sont toujours présents dans votre stratégie ?

Notre levier de développement est l'international : nous sommes dans plus de 100 pays avec 32 filiales qu'il nous a fallu acquérir. Nos banques ont répondu présents depuis 20 ans pour accompagner et financer notre stratégie de croissance. Nous avons multiplié par 20 la taille du groupe depuis les années 2000. C'est énorme et nous avons donc besoin de capitaux pour continuer à investir.

ORAPI a atteint un nouveau stade et se finance sur les marchés ...

Dès 2000, nous nous sommes introduits en Bourse et avec nos banquiers nous diversifions toujours nos sources de financement : par le crédit bien sûr, et nous réalisons aussi des émissions obligataires. En juillet 2015, nous avons mis en place un Euro PP qui nous a permis de lever 12 millions d'euros. Nos banquiers nous aident à concevoir ces opérations financières et à les exécuter dans les meilleures conditions. Par exemple en trouvant les investisseurs pour y souscrire.



Retrouver l'intégralité de l'interview sur notre site Aveclespme.fr.



LES PARTICULIERS

Le marché du crédit aux particuliers s'est caractérisé en 2015 par le dynamisme du crédit immobilier et un rebond du crédit à la consommation. Au total, les encours ont progressé de 4 % pour atteindre 1 055 milliards d'euros. 46,5 % des ménages français détiennent un crédit.



Un marché du crédit immobilier très dynamique

Le taux de détention des crédits immobiliers s'établit à 30,2% selon le rapport 2015 de l'Observatoire des Crédits aux Ménages. Le nombre d'opérations réalisées dans le neuf comme dans l'ancien a fortement progressé en 2015 sous l'effet de conditions d'octroi de crédit exceptionnelles (niveau des taux, durée des prêts accordés), de la vigueur de l'offre bancaire et du renouveau des soutiens publics dans le neuf.

LA CROISSANCE ANNUELLE DE L'ENCOURS DES PRÊTS IMMOBILIERS EST DE

3,9%

À FIN DÉCEMBRE 2015 POUR S'ÉTABLIR À 866 MILLIARDS D'EUROS Source : Banque de France



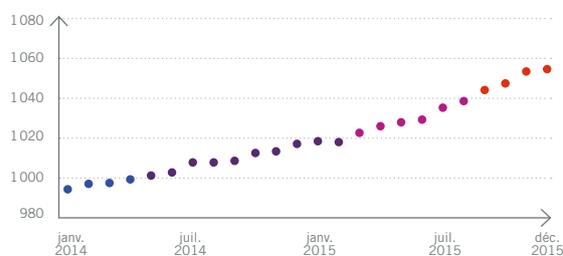
Le prêt à taux zéro évolue en 2016 afin de faciliter l'accès au crédit. Plus de Français pourront ainsi acquérir leur résidence principale, qu'elle soit neuve ou ancienne avec travaux. Les principales évolutions du dispositif sont : l'élargissement à la France entière des biens finançables dans l'ancien avec travaux, l'augmentation jusqu'à 40 % de la part du projet finançable avec le PTZ, la modification des plafonds de ressources et la mise en place du différé d'amortissement pour toutes les tranches de bénéficiaires.

Une accélération des crédits à la consommation

En 2015, les Français se sont davantage tournés vers le crédit à la consommation pour réaliser leurs projets. Le taux de détention des crédits à la consommation atteint 26% (contre 25,6%, en 2014), dont 91,5% sont destinés à financer des projets d'équipements de type achat d'auto, de moto, d'équipement ménager ou encore des travaux d'amélioration des logements (selon le rapport 2015 de l'Observatoire des Crédits aux Ménages). **L'encours des crédits à la consommation octroyés aux ménages a connu une hausse de 4,4% sur un an** pour s'établir à 153 milliards d'euros.

ENCOURS DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

En milliards d'euros - Source : Banque de France





LA BANQUE AU QUOTIDIEN

La relation bancaire est fondée sur la proximité et la confiance.
Les banques proposent à tous leurs clients des services et des solutions performantes adaptées à leurs besoins.



DES SOLUTIONS
ADAPTÉES
ET PERFORMANTES



AUX CÔTÉS
DES POPULATIONS
FRAGILES



DES SOLUTIONS ADAPTÉES ET PERFORMANTES

Le poids des services bancaires dans le budget des ménages français se caractérise par sa grande stabilité. Parallèlement, les banques mettent en place des solutions nouvelles facilitant la banque au quotidien.

Les Français entretiennent une relation forte avec leur banque. Ils sont 78% à en avoir une bonne image et plébiscitent un modèle de banque assurant une relation de proximité. Le conseiller joue un rôle clé dans cette relation et les clients y sont attachés. **60% des Français souhaitent avoir un conseiller attitré qui les suit personnellement** et 70% se déclarent satisfaits de leur conseiller.

Source : Baromètre BVA image des banques - juillet 2015

Des tarifs stables

Depuis plus de 15 ans, l'évolution des tarifs des services bancaires est inférieure à l'inflation selon le rapport 2015 de l'Observatoire des tarifs bancaires réalisé par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF). Le rapport souligne également leur stabilité :



« En 2015, l'évolution globale des tarifs de l'extrait standard des tarifs bancaires, qui portent sur les services les plus couramment utilisés par les consommateurs, fait apparaître, pour la première fois depuis la mise en place de l'Observatoire, une quasi-stabilité d'ensemble de ces tarifs. »

78%

DES FRANÇAIS ONT UNE BONNE IMAGE DE LEUR BANQUE.

Source : Baromètre BVA image des banques - juillet 2015

Le montant global des tarifs bancaires ne représente qu'une part modérée du budget des ménages.



LES FRANÇAIS CONSACRENT 0,7% DE LEURS DÉPENSES AUX FRAIS BANCAIRES, CONTRE 2,7% POUR LA TÉLÉPHONIE.

Source : INSEE - 2015

UNE MOBILITÉ BANCAIRE FACILITÉE

La profession bancaire accompagne la mobilité des clients. À son initiative a été créé en 2009 un dispositif gratuit d'aide à la mobilité. Aujourd'hui, lorsqu'un client prévient sa banque de sa volonté d'en changer, elle doit notamment lui fournir un relevé de ses opérations sur les treize derniers mois pour effectuer le changement de domiciliation bancaire vis-à-vis de ses créanciers et avertir sa nouvelle banque des virements réguliers à effectuer. À partir de 2017, la réglementation simplifiera encore le changement de banque : c'est la nouvelle banque qui fera toutes les démarches pour son client. Cette nouvelle solution, proposée par les banques, a fait l'objet d'un consensus au sein du CCSF.



Nouveau régime de l'assurance emprunteur

Entrée en application en octobre 2015, la réforme de l'assurance emprunteur prévue par la loi Hamon de 2014 permet de transférer une assurance de prêt immobilier souscrite auprès de sa banque ou d'un assureur vers un autre organisme, dans les douze premiers mois suivant sa souscription.

Afin d'apprécier **l'équivalence du niveau de garanties** entre l'ancien et le nouveau contrat, les banques remettent à leurs clients une fiche d'information listant les garanties minimales exigibles pour accepter la délégation d'assurance.

Pour ce faire, banques, assurances, intermédiaires et associations de consommateurs ont défini une liste commune des garanties minimales exigibles. Chaque banque a choisi dans cette liste globale les **11 critères** correspondants à ses exigences minimales (plus 4 critères supplémentaires en cas de garantie perte d'emploi).

En cas de refus de changement d'assureur, la banque doit motiver par écrit les raisons de sa décision dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la réception du nouveau contrat.



Le 25 novembre 2015, la Banque de France a mis en circulation un nouveau billet de 20 euros plus difficile à

contrefaire. Cette coupure est la plus utilisée dans les paiements et représente près de 52% des billets retirés en France aux distributeurs.

Les banques françaises ont procédé à l'adaptation de près de 58 000 distributeurs de billets sur le territoire ainsi qu'à celle des automates de dépôt et toutes les machines qui contrôlent la qualité des billets après leur remise par les commerçants ou les particuliers.



AGENCES POUR 100 000 HABITANTS
LA DENSITÉ DU RÉSEAU D'AGENCES BANCAIRES EN FRANCE PERMET D'ENTREtenir UNE RELATION DE PROXIMITÉ.

Source : BCE - 2015

COMPTES ET AVOIRS EN DÉSHÉRENCE

La loi Eckert du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Elle vient renforcer la protection des épargnants et de leurs ayants droit. Elle prévoit que les avoirs de comptes bancaires inactifs depuis plus de 10 ans, ou plus de 3 ans en cas de décès du titulaire du compte, seront transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui en assurera la conservation et la gestion. Dans les deux cas, au-delà de 30 ans d'inactivité ou d'absence de réclamation, les sommes seront transférées à l'État qui en deviendra propriétaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les établissements bancaires doivent informer l'ensemble des titulaires de comptes des dispositions de la loi Eckert. À compter du 1^{er} juillet 2016, à partir du moment où l'inactivité d'un compte est constatée, l'établissement gestionnaire du compte doit informer le client – ou ses représentants ou ayants droit connus de l'établissement – et lui indiquer les conséquences qui découlent de cette inactivité, afin de lui permettre de se manifester.



AUX CÔTÉS DES POPULATIONS FRAGILES

Les banques françaises sont engagées dans l'accompagnement des populations fragiles. Elles leur proposent des services adaptés et conduisent parallèlement sur le terrain de nombreuses actions d'information et de prévention du surendettement.

Convention Aeras : création d'un droit à l'oubli

Entrée en vigueur en 2007, la convention Aeras (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) **améliore l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé**. L'une des nouveautés de l'année 2015 concerne l'instauration d'un « droit à l'oubli » pour les anciens malades. Cette avancée considérable est le fruit d'un travail de concertation entre les banques et les autres partenaires Aeras : assureurs, associations de malades et de consommateurs, pouvoirs publics. Ce « droit à l'oubli » permet aux personnes ayant eu une pathologie cancéreuse de ne plus la déclarer lorsqu'ils souscrivent une assurance emprunteur passé un certain délai depuis la fin des traitements.

Il s'agit de libérer les anciens patients du poids du passé et d'effacer toute trace de leur maladie d'hier, pour leur permettre de solliciter des prêts ou tout simplement d'accéder à la propriété et de se projeter dans l'avenir.



FRANÇOIS HOLLANDE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
à la signature du protocole sur le droit à l'oubli dans le cadre du 3^e plan cancer - 24 mars 2015

Accompagnement des populations fragiles

Afin de favoriser l'inclusion bancaire, les banques françaises ont mis en place depuis de nombreuses années des mesures pour faciliter l'accès au compte et aux moyens de paiement pour les personnes les plus fragiles. Elles ont élaboré une **offre spécifique** qui simplifie l'usage de la banque avec une gamme de produits et services bancaires à un tarif de 3 euros maximum. Cette offre comprend notamment : une carte de paiement à autorisation systématique, quatre virements mensuels SEPA (dont au moins 1 virement permanent), deux chèques de banque par mois, un système d'alertes sur le

EN 2014

420 000

DOSSIERS, SOIT 14,2% DES DEMANDES D'ASSURANCE DE PRÊTS PRÉSENTAIENT UN « RISQUE AGGRAVÉ DE SANTÉ ».

Source : FFSA

niveau du solde du compte et le plafonnement spécifique des commissions d'intervention (4 euros par opération, dans la limite de 20 euros par mois).

Les banques mettent également en œuvre **le droit au compte** : toute personne domiciliée en France et qui ne possède aucun compte de dépôt sur le territoire peut - si une banque refuse de lui ouvrir un compte - saisir la Banque de France. Celle-ci désigne un établissement bancaire de son choix pour procéder à l'ouverture d'un compte dans les 3 jours ouvrés suivant la réception des pièces justificatives qu'il demande. La banque prend en charge le coût d'un service bancaire de base, c'est-à-dire un ensemble de services définis par la loi (tenue du compte, carte de paiement, etc.).



La médiation bancaire évolue

La transposition en droit national des textes européens relatifs au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (RELC – Règlement Extrajudiciaire des Litiges de Consommation et RLLC - Règlement en Ligne des Litiges de Consommation) introduit des évolutions importantes en 2016 :

- la création d'une Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation qui en 2016 va arrêter la liste des médiateurs (suppression du Comité de la médiation bancaire),
- l'introduction d'un statut du médiateur de la consommation,
- la possibilité de saisine en ligne du médiateur,
- la limitation du champ de la médiation aux litiges de moins d'un an.

La FBF propose un service de médiation indépendante aux banques qui ne souhaiteraient pas se doter d'un médiateur propre.

LE MÉDIATEUR AUPRÈS DE LA FBF A REÇU

4 182

DEMANDES EN 2015 (+28% PAR RAPPORT À 2014), dont 2 328 entraient dans son champ de compétences.

Source : Rapport 2015 du Médiateur auprès de la FBF

Recul du surendettement

La profession bancaire se mobilise pour lutter contre le surendettement et la protection des populations les plus fragiles de multiples façons : en premier lieu par une distribution responsable du crédit, et par la mise en œuvre sur le terrain de programmes d'accompagnement et de sensibilisation des populations concernées.

Les établissements de crédit proposent régulièrement des pistes d'amélioration, à travers la **création d'outils de prévention adaptés et efficaces pour faire reculer le surendettement.**

Depuis mars 2011, les banques ont aussi mis en œuvre via une norme professionnelle plusieurs mesures en faveur de leurs clients dont le dossier déposé est recevable en commission de surendettement. La banque s'engage notamment à maintenir ouvert leur compte principal et leur propose, si nécessaire, des services plus adaptés à leur situation. Accompagner socialement les ménages en difficulté est un point clé pour aider les personnes surendettées. **La FBF développe des partenariats avec les acteurs sociaux en région afin de mieux accompagner ces populations fragiles sur le terrain.**



Dans le cadre du **plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**, la Banque de France s'est vu confier par le ministre de l'Economie et des Finances la réalisation d'une étude destinée à mieux connaître les parcours menant au surendettement des ménages afin de rendre plus efficace la politique de prévention et de résolution des situations de surendettement. Cette étude permet notamment de comprendre la typologie et la chronologie d'évènements et/ou de comportements qui, associés à des facteurs de fragilité de situations personnelles et/ou professionnelles, peuvent aboutir à une situation de surendettement. Il s'agit d'une étape essentielle pour dégager des pistes de prévention efficaces.

EN 2015 LE NOMBRE DE DOSSIERS DE SURENDETTEMENT DÉPOSÉS A REÇU LE

5,9%



Source : Le surendettement - Enquête typologique Banque de France 2015

Charte AFECEI

La Charte AFECEI (Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement) d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement, a été complétée par de nouvelles mesures d'accompagnement en novembre 2015 :

- mettre en place des **mécanismes de détection précoce** des clients en situation de fragilité financière,
- proposer à leurs clients détectés comme étant en situation de fragilité financière,

des réponses internes adaptées notamment : **faire un point avec le client** sur ses difficultés financières,

- proposer, dans la mesure du possible, des **solutions** de paiement, de gestion du compte ou du crédit adaptées à sa situation,
- donner **une information sur un acteur tiers** pouvant l'aider.



LES POINTS CONSEIL BUDGET

Les banques françaises participent activement aux travaux de réflexion qui découlent du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Elles ont ainsi participé à la création des Points conseil budget (PCB). Ces instances seront en charge de prévenir les situations de surendettement et de venir en aide aux ménages surendettés. Le premier niveau, dit « PCB1 », est ouvert à toutes les personnes qui souhaitent des conseils pour améliorer la gestion de leur budget ou qui font face à une situation financière difficile. Le second niveau, « PCB2 », est destiné aux dossiers les plus complexes. Il permet d'intervenir auprès des créanciers pour trouver des solutions et stabiliser durablement la situation de la personne endettée.

L'expérimentation concerne actuellement quatre régions : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais Picardie, Alsace-Lorraine-Champagne Ardennes et Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon. À terme, un déploiement national des PCB est prévu.

03

INNOVATION & SÉCURITÉ

La révolution digitale est une opportunité pour les banques de repenser leur modèle, via l'innovation technologique et la réinvention de la relation client. Le développement de nouvelles solutions, l'arrivée de nouveaux acteurs placent plus que jamais les questions de sécurité au centre de toutes les attentions.



LA RÉVOLUTION
DIGITALE



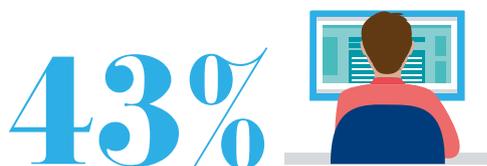
UNE EXIGENCE
DE SÉCURITÉ



LA RÉVOLUTION DIGITALE

Les banques françaises ont une longue et vivante tradition d'innovation, en particulier dans le domaine des moyens de paiement. Avec le digital, elles sont au cœur d'un écosystème qui réinvente la relation client.

L'innovation est au cœur de la stratégie des banques. Leur proximité avec leurs clients les a déjà conduites à développer une offre multicanal combinant réseaux d'agences, téléphone et internet. Aujourd'hui, elles entrent de plain-pied dans l'ère du digital et répondent à l'évolution des usages de leurs clients. Cette évolution se caractérise par un double phénomène : une baisse de la fréquentation des agences et une progression rapide de la consommation de services bancaires en ligne.



DES FRANÇAIS SONT EN 2015 DISPOSÉS À SOUSCRIRE À UN SERVICE BANCAIRE EN LIGNE CONTRE 26% EN 2010.

Source : Baromètre BVA image des banques - juillet 2015

Un écosystème favorable

Pour accompagner de manière sécurisée les nouveaux modes de consommation de leurs services, les banques investissent dans les canaux de communication à distance, par exemple dans les applications mobiles. Elles s'adaptent aussi pour repenser le modèle économique de leurs réseaux tout en préservant une relation de proximité avec la clientèle. Le nombre d'agences bancaires en France s'ajuste avec une baisse de 1,8 % par rapport à 2009. Mais la densité du réseau

reste plus élevée que dans d'autres pays européens.

Le secteur bancaire considère la transformation digitale comme une opportunité à saisir. Dans ce contexte, les **FinTechs** sont des partenaires naturels des banques dans le processus de digitalisation des services bancaires. Les banques ont donc mis en place des incubateurs qui réunissent plusieurs start-ups pour accélérer leur développement. La relation entre la banque et les FinTechs peut également prendre la forme de partenariats, notamment avec les acteurs de financement participatif, en vue de développer de nouveaux services, voire prendre la forme de rapprochements capitalistiques, dans une logique d'intégration de nouvelles activités.



PRIX INNOVATION REVUE BANQUE - FBF

Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la FBF, a remis le 22 septembre le premier prix RB Innovation 2015. Créé en partenariat avec *Revue Banque*, ce prix a vocation à distinguer chaque année une initiative particulièrement innovante dans des domaines tels que les moyens de paiements, l'assurance, l'épargne solidaire, le financement participatif ou encore la gestion de fortune. Le prix est décerné en fonction du vote des internautes parmi les dix candidats présentés sur le site revuebanque.fr. Le lauréat 2015 est la société de gestion de portefeuille digitale Yomoni.

Enfin, la révolution digitale est aussi celle des salariés. Dans le cadre du **Pacte de responsabilité**, les banques se sont engagées à mettre en place un socle de base de connaissances numériques pour l'ensemble de leurs 370 000 collaborateurs. Les recrutements (35 000 en 2014) s'orientent vers des profils à plus haut niveau de qualification et de spécialisation, pour répondre à la demande des clients et renforcer le conseil et l'expertise.

favoriser l'usage de la carte bancaire pour les transactions de petit montant (inférieures à 15 euros), notamment en diminuant de façon significative le montant minimum des commissions commerçants.

Les solutions de paiement par virement entre particuliers, par smartphones font partie des innovations qui peuvent faciliter la vie quotidienne, et qu'il est utile de développer. Je souhaite également que se poursuive dans de bonnes conditions le développement du paiement sans contact.



MICHEL SAPIN
 MINISTRE DES FINANCES ET
 DES COMPTES PUBLICS
 Assises des moyens de paiement - 2 juin 2015

Des moyens de paiement toujours plus sûrs et innovants

Pour la première fois en 2015, les paiements par carte ont représenté la moitié des transactions réalisées en France, ce qui en fait le pays le plus avancé en Europe dans ce domaine. La capacité à développer des moyens de paiement sûrs et innovants est un des atouts des banques françaises. Elles ont été l'un des moteurs des travaux préparatoires aux **Assises des moyens de paiement** dont la synthèse a été présentée le 2 juin 2015. A cette occasion, la profession bancaire a pris des engagements afin de



Afin de promouvoir les paiements innovants, « Les clés de la banque » ont publié un mini-guide à destination des particuliers « Le paiement sans contact » par carte bancaire et téléphone mobile.

Lancé en 2012, le paiement sans contact s'intègre désormais dans les habitudes des Français. En 2015, près de 235 millions de transactions ont été réalisées, soit 2,5 milliards d'euros réglés auprès des 355 000 commerçants qui acceptent ce mode de paiement. Au final, 12 transactions sont désormais réalisées chaque seconde en mode sans contact. Fin 2015, près de 2 cartes sur 3 étaient dotées de cette fonctionnalité et 100 000 commerçants supplémentaires l'acceptent chaque année.



MILLIONS DE TRANSACTIONS SANS CONTACT ONT ÉTÉ EFFECTUÉES EN 2015

Source : GIE CB



Le regard de

JEAN-HERVÉ LORENZI

Président du Pôle de Compétitivité
« Finance Innovation »



Comment se positionnent les banques françaises face au défi de la révolution digitale ?

Les groupes bancaires français s'appuient sur un modèle solide qui repose sur certaines spécificités. L'une d'elle est une forte culture d'innovation. Il existe au sein des banques françaises un savoir-faire technologique de tout premier ordre. Elles bénéficient de la grande qualité de la formation de nos ingénieurs en France. La révolution digitale est un défi car elle transforme beaucoup de systèmes et d'organisations. Aujourd'hui, les banques françaises sont passées du stade de la prise de conscience à celui de l'action. Et elles ont tous les atouts pour être les leaders de cette révolution.



Le secteur bancaire est-il menacé par une « uberisation » ?

Je n'y crois pas. Ce serait simpliste de résumer la révolution digitale du secteur bancaire à son uberisation. Nous verrons arriver de nouveaux entrants pour certains services ou prestations spécifiques, mais le monde des services bancaires repose sur des fondamentaux solides. Le premier est sa capacité à proposer aux clients des services sûrs et à forte valeur ajoutée.



En quoi l'écosystème bancaire et financier français est-il favorable à l'innovation ?

Nous avons la chance d'avoir un écosystème formidable, d'une très grande richesse tant en termes de projets que de technologies. C'est aux banques de jouer le jeu, à la manière dont les grands laboratoires pharmaceutiques ont su le faire avec les biotechs. Au sein du pôle de compétitivité Finance Innovation nous recevons beaucoup de dossiers de grande qualité, très élaborés. Les banques doivent savoir les financer, les accompagner. C'est une révolution mais elles ont beaucoup à y gagner aussi.



UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ

La relation bancaire est fondée sur la confiance et la sécurité. Dans un contexte d'augmentation de la cybercriminalité, les banques poursuivent leurs efforts pour lutter contre la fraude et assurer la protection des données de leurs clients.

Les banques tiers de confiance

La capacité des banques à préserver l'intégrité du système financier, tant en matière de paiements que de protection des données, est un atout face à des actes cyber-criminels de plus en plus sophistiqués. Les banques investissent donc en permanence dans la sécurité de leurs systèmes et la prévention des fraudes. Les banques françaises bénéficient également aux yeux de leurs clients d'un capital-confiance très élevé.

87%

DES FRANÇAIS DÉCLARENT FAIRE D'AVANTAGE CONFIANCE AUX BANQUES qu'aux nouveaux acteurs de l'économie numérique pour la sécurité des données personnelles et des transactions bancaires.

Source : Baromètre BVA image des banques - juillet 2015

Le niveau de sécurité, notamment dans la chaîne des paiements, se mesure à celui de son maillon le plus faible.

Parallèlement à cette exigence de sécurité, la législation européenne vise à favoriser la concurrence et à diminuer les barrières nationales. L'intention est louable, mais à condition que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. Or, compte tenu de modèles exclusivement

développés sur internet, les FinTechs sont plus particulièrement exposées à la cybercriminalité. Elles doivent donc intégrer le cyber-risque et élaborer des politiques de sécurité informatique conformes aux meilleures pratiques du marché. L'arrivée de ces nouveaux acteurs (GAFA, intégrateurs et tiers de paiement, Fintechs...) ne doit pas être synonyme de sécurité plus faible.



VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

2016 voit l'application de nouvelles règles en matière de protection des données personnelles. Un nouveau règlement européen remplace la directive de 1995 qui était appliquée de façon trop divergente au sein de l'Union. Le nouveau socle de règles communes affirme le droit à l'oubli, l'obligation du consentement explicite d'une personne pour utiliser des données la concernant et l'obligation pour les prestataires d'accepter le transfert des données vers un autre prestataire (droit à la portabilité). Ce nouveau règlement européen vise à renforcer la confiance des citoyens dans le marché unique du numérique en leur permettant davantage de contrôle sur leurs données dans l'environnement en ligne.

Des choix technologiques et réglementaires majeurs

Avec la transposition de la directive révisée sur les moyens de paiement (DSP2), nous sommes à l'heure de choix technologiques et réglementaires majeurs. En l'état, ce texte ne répond que très partiellement aux enjeux, tant pour les exigences de sécurité applicables aux nouveaux entrants, agrégateurs et tiers de paiement, que pour la protection des identifiants bancaires des clients. Le principe d'authentification forte a été introduit et une supervision partielle des nouveaux acteurs est prévue, mais plusieurs points problématiques demeurent :

- les exigences de sécurité applicables aux tiers de paiement dans leurs relations avec le client et sa banque (stockage de données notamment) restent floues ;
- le partage des identifiants bancaires avec des tiers parties n'est pas interdit ;
- la traçabilité des transactions afin d'identifier les responsabilités de chacun des acteurs n'est pas prévue.

90%



DES PORTEURS DE CARTE SONT ÉQUIPÉS DE DISPOSITIFS D'AUTHENTIFICATION RENFORCÉE.

Source : Rapport 2014 de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

Au niveau européen, les banques françaises sont engagées dans les travaux de l'Autorité bancaire européenne (ABE) qui doit élaborer les spécifications techniques de mise en œuvre de la directive. Les responsabilités de chacun des acteurs doivent être clairement définies.

La sécurité financière et celle des transactions n'est pas seule en jeu. Face aux menaces d'organisations criminelles, voire terroristes, le défi est aussi celui de notre sécurité collective (cf. chapitre 4).



« Les clés de la banque » ont lancé une collection de guides sur la sécurité des opérations bancaires.

LA BLOCKCHAIN, INFRASTRUCTURE BANCAIRE DU FUTUR ?

À l'origine développée pour les monnaies virtuelles, la Blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations dont la spécificité est d'être totalement décentralisée. Les transactions effectuées entre les utilisateurs du réseau sont regroupées par blocs, chaque bloc est validé, horodaté puis ajouté à la chaîne. La transaction est alors réputée infalsifiable et visible pour le récepteur ainsi que l'ensemble du réseau. Il s'agit d'une conception radicalement nouvelle de la façon d'exécuter des transactions et le potentiel de la Blockchain réside dans ses caractéristiques : transparence, traçabilité des échanges, sécurité et optimisation des coûts. Cette technologie peut donc ouvrir des perspectives nouvelles à de nombreuses activités, y compris dans le secteur bancaire. De multiples domaines d'application semblent possibles : paiements, titres... Les banques françaises étudient et dans certains cas expérimentent cette technologie. Elles participent aussi à plusieurs groupes de réflexion en France comme à l'international. Mais au delà de son apport technique, il faudra que la Blockchain entre dans la logique de transparence et de contrôlabilité des transactions (lutte anti-blanchiment, financement du terrorisme...).

04

LA BANQUE RESPONSABLE

Au-delà de leur rôle clé dans le financement de l'économie, les banques françaises sont mobilisées sur les sujets de société tels que le financement de la transition énergétique, la lutte contre le financement du terrorisme et l'éducation financière.



AU RENDEZ-VOUS
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



LUTTE CONTRE
LE FINANCEMENT
DU TERRORISME



ÉDUCATION
FINANCIÈRE



AU RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les banques françaises sont mobilisées de longue date en faveur de l'économie verte, en France comme à l'international. La COP21 a été pour la FBF l'occasion de faire connaître le rôle clé qu'elles jouent en faveur de la transition énergétique.



L'accord conclu à l'issue de la COP21 est une date historique saluée par la profession bancaire française. Il témoigne d'un engagement sans précédent des États en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. La Conférence de Paris a aussi été un moment clé de la mobilisation du monde économique en faveur du climat.

Pour les banques françaises, il s'agit d'une opportunité à saisir. Leur modèle de banque universelle leur permet déjà d'accompagner la transition énergétique en étant aux côtés des investisseurs, des particuliers et des entreprises en finançant leurs projets.

Une expertise reconnue

Le savoir-faire du secteur bancaire français en banque d'investissement et de financement, ses compétences majeures dans les financements d'infrastructures sont reconnus. Les banques françaises occupent ainsi une position de leader sur le marché des « green bonds ». Ces obligations vertes répondent à la volonté des investisseurs de respecter des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elles sont appelées à jouer un rôle clé dans la mobilisation de l'épargne vers le financement de projets responsables.

Les banques accompagnent aussi les particuliers dans leurs projets vers une économie moins carbonée. Cet engagement passe par des solutions de financement

comme l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ), des prêts pour la rénovation énergétique des logements anciens ou encore des prêts « verts » dédiés à l'achat de voitures propres, neuves ou d'occasion, électriques ou hybrides.



**MILLIARDS D'EUROS
ONT ÉTÉ FINANCÉS EN 2014
PAR LES BANQUES POUR
DES TRAVAUX DE
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE.**

Source : Conseil National de l'Habitat

Enfin, les banques développent « l'épargne verte ». Via leurs filiales de gestion d'actifs, elles conçoivent des solutions d'investissement, et avec leurs réseaux assurent la distribution de fonds à thématiques ISR (Investissement Socialement Responsable).

Les réseaux bancaires multiplient également les services innovants à faible impact carbone : la durée de vie des cartes bancaires a été rallongée et le paiement par carte contribue à réduire les émissions de CO₂. Le développement des services de banque en ligne, les opérations de virement à distance et la signature électronique réduisent à la fois les déplacements et la consommation de papier.

Les banques, des entreprises engagées en faveur du climat

Les banques françaises appliquent des politiques sectorielles spécifiques en matière de financement pour favoriser une économie moins carbonée. Elles adoptent aussi en interne des comportements écoresponsables qui permettent à leurs collaborateurs, de plus en plus sensibles aux questions environnementales, de s'investir sur des projets et des réalisations tangibles. Elles appliquent des règles strictes dans leurs organisations et leurs réseaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et réduire l'impact des déplacements des collaborateurs. Les initiatives sont nombreuses, variées, et leur objectif ambitieux : **réduire de 10 à 20% les émissions de gaz à effet de serre par entité et par collaborateur.**

La FBF est par ailleurs signataire, dans le cadre du Finance Climate Day de mai 2015, de la Déclaration des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique.

8 MINI-GUIDES « CLIMAT » publiés dans le cadre des « clés de la banque », le programme pédagogique de la Fédération bancaire française, pour mieux faire connaître au public les produits et services bancaires en faveur de la transition énergétique.



La FBF partenaire officiel de la COP21



La FBF s'est mobilisée à l'occasion de la COP21, dont elle était partenaire officiel. Un colloque le 24 novembre, en présence de Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics a permis de réunir et de faire débattre de nombreuses personnalités sur le thème « Les attentes et enjeux du financement de la transition énergétique ».

La FBF a rappelé à cette occasion la nécessité d'un cadre économique, réglementaire et fiscal mieux adapté pour permettre aux établissements bancaires de jouer leur rôle dans le financement de la transition énergétique.

LE MARCHÉ MONDIAL EST EN FORT DÉVELOPPEMENT AVEC

37 

MILLIARDS DE DOLLARS D'ÉMISSION DE GREEN BONDS EN 2014, DONT 17,5 MILLIARDS ÉMIS PAR DES BANQUES FRANÇAISES.

Source : Climate Bonds Institute



Le regard de

JEAN BOISSINOT

Chef de bureau - Direction générale du Trésor



Quels sont les enjeux liés à la transition énergétique ?

Le financement de la transition représente, aujourd'hui en France, 35 milliards d'euros annuels d'investissement (dans les énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, etc.) et donc de financements consacrés. Il s'agit de la partie la plus visible du financement de la transition énergétique pour laquelle le principal enjeu est celui de la capacité du secteur financier à accompagner ces investissements.

Le second enjeu, plus large mais aussi plus diffus, est la prise en compte des risques liés au changement climatique (qu'il s'agisse de risques physiques comme une catastrophe naturelle ou de risques dits de transition liés aux implications de la réduction des émissions). Cette compréhension des changements en cours est indispensable pour que le secteur financier dans son ensemble puisse jouer un rôle constructif dans la transition et la réallocation de capital qu'elle implique.



Comment le secteur financier est-il mobilisé ?

Il est déjà en partie mobilisé et avait intégré avec la COP21 les attentes sur ces sujets. Mais la COP21 et l'accord de Paris ont amplifié cette prise de conscience. Ils ont permis que cette mobilisation gagne en maturité. Le monde financier a définitivement intégré le fait qu'en matière environnementale les trente prochaines années seront différentes des trente précédentes, que les questions climatiques font partie du paysage et qu'elles apportent avec elles un certain nombre de risques mais aussi d'opportunités.



Quelles sont en particulier les attentes vis-à-vis du secteur bancaire ?

Le secteur bancaire peut être un catalyseur car il est au cœur de nombreuses activités et décisions financières. Ce que l'on peut attendre de lui, c'est d'intégrer systématiquement, partout où cela a du sens, la dimension environnementale : dans l'analyse d'un projet d'une PME et d'un ménage comme dans le financement d'une infrastructure de production d'énergie ou de transport. En comprenant les enjeux, il peut contribuer à diffuser le signal politique issu de la COP21. Le secteur financier ne peut pas et ne doit pas se substituer aux politiques climatiques, mais on ne peut pas mettre en œuvre efficacement une politique climatique ambitieuse si les acteurs du financement restent aveugles aux enjeux climatiques.



LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La lutte contre le financement du terrorisme est plus que jamais une priorité pour les banques françaises.

Maintenir l'intégrité du système financier et la confiance, sans laquelle il n'y a pas d'économie viable, est une des priorités des banques françaises. Elles sont ainsi engagées de longue date et sans réserve dans la lutte contre le financement du terrorisme.

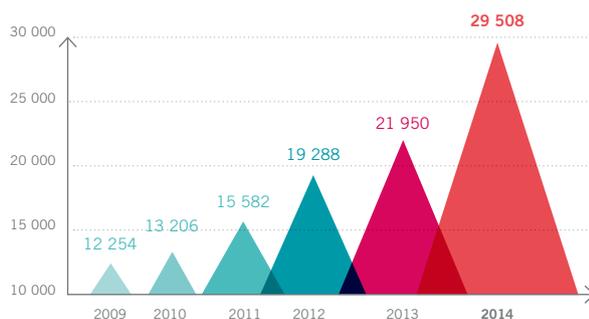
Le secteur bancaire respecte rigoureusement la réglementation applicable à la lutte contre le terrorisme, à savoir : le gel des avoirs, les communications systématiques d'information et les déclarations de soupçons à Tracfin.
Les banques françaises assurent 80% des déclarations faites à Tracfin.

financement du terrorisme. Il porte sur plusieurs volets :

- une nouvelle procédure permettant de surveiller les comptes « à risque »,
- depuis le 1^{er} septembre 2015, le plafond de paiement en espèces a été abaissé de 3 000 à 1 000 euros,
- depuis le 1^{er} janvier 2016, les dépôts ou retraits d'espèces effectués sur un compte de dépôt ou de paiement dont le montant dépasse 10 000 euros font l'objet d'une déclaration,
- les comptes de paiement sont inscrits au FICOBA (Fichier des comptes bancaires),
- toute opération de change d'un montant supérieur à 1 000 euros doit donner lieu à un contrôle d'identité,
- une surveillance renforcée des « personnalités politiquement exposées ».

NOMBRE DE DÉCLARATIONS À TRACFIN FAITES PAR LES BANQUES

Source : Rapport TRACFIN 2014



Soutenu par le secteur bancaire, un plan d'action national est déployé afin de lutter encore plus efficacement contre le

NOUVELLE PROCÉDURE TRACFIN

La loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, introduit une nouvelle disposition qui permet à Tracfin de désigner aux assujettis (établissements bancaires, notaires, casinos...) des personnes, physiques ou morales, ou des opérations qui présentent un risque élevé de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Les assujettis doivent dans ce cadre mettre en œuvre des mesures de vigilance pouvant ensuite conduire à des déclarations de soupçons.

ÉDUCATION FINANCIÈRE

La FBF est engagée depuis 2004 dans un programme de pédagogie financière et de sensibilisation baptisé « Les clés de la banque » à destination des particuliers, des acteurs sociaux et des entrepreneurs.

Le regard de



MOUSSA CAMARA

Président d'AGIR POUR RÉUSSIR

La FBF s'est rapprochée des Déterminés, en quoi cela consiste ?

Nous sommes partis d'un constat : l'envie d'entreprendre est 2 fois supérieure à la normale chez les jeunes des quartiers populaires, mais le taux d'échec est important. Nous avons donc construit ensemble un programme de formation de 5 semaines et un accompagnement de 6 à 12 mois. Nous sélectionnons les jeunes sur leur détermination et pas seulement sur leurs compétences.

Quels sont vos rapports avec le monde bancaire ?

Ces jeunes méconnaissent la banque, or elle participe à la réussite de leur projet. Il est primordial qu'ils voient leur banquier si ça va mal, ce qui est toujours possible dans l'entreprise, mais aussi quand ça va bien. Le banquier est un partenaire... Les jeunes cherchent à affiner leurs projets, c'est le sens des échanges avec les banques. Et ils ont besoin bien sûr de financements.

Qu'apporte le partenariat avec la FBF ?

La FBF est un partenaire majeur des Déterminés. Elle facilite la mise en relation avec des banquiers. Dans notre partenariat, la FBF participe à la formation et fournit des collaborateurs qui accompagnent des projets. Après notre première rencontre en 2015, la FBF s'est engagée et a réalisé des interviews de jeunes entrepreneurs : ça a contribué à les faire avancer et à leur donner de la visibilité.



Sensibiliser les plus jeunes aux questions d'argent

Le secteur bancaire français contribue au lien social. Ce lien, sur tout le territoire, est incarné par les 105 comités locaux de la FBF qui s'investissent auprès des entreprises et des acteurs sociaux. La pédagogie en matière financière fait ainsi partie des priorités de la FBF.

2015 a été marquée par l'opération « **J'invite un banquier dans ma classe** ». Cette initiative s'adresse aux classes d'enfants de 8 à 12 ans pour les sensibiliser aux premières situations face à l'argent grâce à un jeu de plateau par équipes. L'expérimentation a eu lieu dans **58 classes** permettant de sensibiliser **1 123 élèves** aux questions budgétaires de base.

Sur le terrain, le Centre d'Information Bancaire et Action Régionale de la FBF collabore également avec les services sociaux de collectivités publiques ou d'entreprises dans le but d'expliquer la relation entre la banque et les clientèles fragiles. En 2015, dix sessions de sensibilisation ont été menées auprès de **200 travailleurs sociaux**.

La FBF a signé **6 nouveaux partenariats avec des Écoles de la 2^{ème} chance** dont l'objectif est d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes sans diplômes ni qualifications. Avec le concours des comités FBF régionaux, plus de **120 ateliers budget** ont été réalisés en 2015 pour les écoles de la 2^{ème} chance (soit trois fois plus qu'en 2014) pour **environ 1 000 stagiaires**.



05

RÉGULATION & SUPERVISION

En réponse à la crise financière, un nouveau cadre réglementaire et de supervision du secteur bancaire a été mis en place. Ce cadre, désormais très complet, repose en Europe sur l'Union bancaire qui a connu en 2015 de nouvelles avancées.



**NOUVELLE ÉTAPE
POUR
L'UNION BANCAIRE**



**UN DÉFI
RÉGLEMENTAIRE**



NOUVELLE ÉTAPE POUR L'UNION BANCAIRE

L'année 2015 a été marquée par le premier anniversaire du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) et par l'entrée en vigueur du Mécanisme de Résolution Unique (MRU), nouveau dispositif de prévention et de résolution des défaillances bancaires.

Premier pilier de l'Union bancaire, le MSU a été mis en place le 4 novembre 2014 et a pour mission d'assurer en zone euro un contrôle efficace des banques, tout en préservant leur capacité de financement de l'économie. Le MSU place sous la surveillance de la Banque Centrale Européenne (BCE) les 4 700 établissements de crédit de la zone euro. Les 129 banques les plus importantes, dont **dix banques françaises**, sont directement placées sous la supervision de la BCE.

Un enjeu majeur

de la supervision unique

La profession bancaire a soutenu toutes les initiatives visant au renforcement de la supervision unique. Le modèle bancaire français est d'ailleurs sorti conforté de l'exercice de revue de qualité des actifs organisé par la BCE en 2014, préalablement à la mise en œuvre de la supervision unique. Au terme de sa première année d'activité, le MSU affiche un bilan positif même si les attentes restent fortes. Dans un environnement marqué par une forte compétition internationale, **les spécificités du modèle bancaire européen, et tout particulièrement celui de banque universelle**, doivent en effet être prises en compte par le MSU. Et le superviseur unique doit désormais contribuer à l'émergence d'une vision stratégique sur ce que sera le financement de l'économie de la zone euro.

MÉCANISME DE SUPERVISION UNIQUE (MSU)

- Mis en œuvre le 4 novembre 2014
- 129 banques représentant 82% des actifs bancaires sont placées sous la supervision directe de la BCE

MÉCANISME DE RÉOLUTION UNIQUE (MRU)

- Installation du Conseil de Résolution Unique (CRU) en janvier 2015.
- Dispositif de résolution applicable à toutes les banques de l'Union européenne.
- Création d'un Fonds de Résolution Unique (FRU) doté de 55 milliards d'euros à échéance 2024.

MÉCANISME DE GARANTIE DES DÉPÔTS

Non mis en place à ce stade.

LES TROIS PILIERS DE L'UNION BANCAIRE
19 pays de la zone euro

Prévenir et résoudre les crises

Deuxième pilier de l'Union bancaire, le Mécanisme de Résolution unique (MRU) est entré en vigueur dans le cadre de la **Directive BRRD** (Bank Recovery and Resolution Directive). Ce texte définit **une procédure uniforme de prévention et de résolution des crises** avec pour objectif de limiter la charge qui pourrait peser sur les contribuables en cas de difficultés d'une banque. Le système repose sur le principe du renflouement interne, dit « bail-in », et impose aux banques de disposer de suffisamment de ressources afin de faire face à d'éventuelles difficultés. En France, l'application de la Directive BRRD s'accompagne d'une réforme de la hiérarchie des créanciers des banques annoncée par la direction du Trésor en décembre 2015. Elle modifie la hiérarchie des créances et permettra aux établissements d'émettre des titres d'une nouvelle catégorie qui absorberaient les pertes en cas de liquidation.

Le dispositif de résolution comprend également la création d'une nouvelle autorité, le Conseil de Résolution Unique (CRU). Installé à Bruxelles, le CRU se prononce sur l'opportunité d'appliquer les mécanismes de résolution à un établissement bancaire. Le CRU est responsable pour les phases de planification et de résolution des banques transfrontières et des 129 banques supervisées directement par la BCE. Les autorités de résolution nationales (en France l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) restent responsables pour les autres entités.

Parmi les instruments à sa disposition, le CRU peut recourir au Fonds de résolution unique (FRU). Constitué progressivement à partir de 2016, ce fonds atteindra un montant de 55 milliards d'euros en 2024, soit 1% des dépôts garantis de l'ensemble des établissements assujettis au MRU. **Les banques françaises y contribueront plus que leur part normale, à hauteur de 28%, soit 15,4 milliards d'euros.**

UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SUPERVISION

En huit années de réformes intensives, le paysage de la réglementation et de la supervision bancaire a profondément évolué en Europe. Avec Bruxelles, Francfort s'impose désormais comme une nouvelle capitale.



1 LONDRES

- Autorité Bancaire Européenne ⁽¹⁾
- IASB ⁽²⁾

2 BRUXELLES

- Commission Européenne ⁽³⁾
- Conseil de résolution unique ⁽⁴⁾

3 FRANCFORT

- BCE et Mécanisme de Résolution Unique ⁽⁵⁾

4 PARIS

- ACPR ⁽⁶⁾
- Haut Conseil de Stabilité Financière ⁽⁷⁾

5 BÂLE

- Comité de Bâle ⁽⁸⁾
- Financial Stability Board ⁽⁹⁾

(1) Réglementation prudentielle (2) Normes comptables internationales (3) Législations communautaires (Directive sur les services de paiement, réforme structurelle, TTFE...) (4) Autorité de résolution à l'échelon européen (5) Mécanisme de surveillance unique des banques significatives (6) Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (7) Coussins de surcharge des exigences de fonds propres (8) Normes prudentielles (Bâle III) (9) G20, agenda de stabilité financière

Des dépôts encore mieux protégés

La sécurité du système bancaire et la protection des dépôts sont renforcées avec l'entrée en vigueur de la Directive européenne DGSD2. Aux multiples

ressources mobilisables par les banques en interne pour faire face à des difficultés s'ajoute un dispositif de garantie des dépôts désormais harmonisé au niveau européen couvrant jusqu'à 100 000 euros de dépôts par banque et par client.

GARANTIE DES DÉPÔTS ET DE L'ÉPARGNE EN FRANCE



FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS

GARANTIE DES DÉPÔTS



- Les dépôts sur les comptes courants et les comptes sur livret bancaire (dont PEL et CEL) sont garantis à hauteur de **100 000 euros**.



- Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (Livret A, Livret Bleu, LEP et LDD) ont une garantie spécifique à hauteur de **100 000 euros**.

GARANTIE DES TITRES



Garantie pouvant atteindre jusqu'à **70 000 euros** par personne et par établissement (actions, obligations, parts d'OPCVM et autres instruments financiers).

GARANTIE DES DÉPÔTS « EXCEPTIONNELS TEMPORAIRES »



Garantie spécifique augmentée de **500 000 euros** par rapport au plafond général pour chaque événement, pour les « dépôts exceptionnels temporaires », (somme provenant d'une succession, d'une donation, de la vente d'un bien immobilier, du versement d'une indemnité suite à un dommage ou une rupture du contrat de travail...) sur les comptes courants et en attente d'affectation sur des comptes épargne (dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date où ces sommes ont été portées au crédit du compte soumis à la garantie des dépôts).

GARANTIE DES ASSURANCES DE PERSONNES



Garantie pour les assurances par le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP).

02

UN DÉFI RÉGLEMENTAIRE

Le cadre prudentiel du secteur bancaire a profondément évolué depuis 2008. Cette révolution réglementaire, inédite, est une garantie de stabilité mais constitue aussi un défi pour le modèle français de banque universelle de proximité.

Depuis 2008, l'Union européenne a adopté **42 directives en matière de réglementation bancaire**. Ces nouvelles règles renforcent la transparence et la solidité du secteur. En particulier, la directive CRD 4 (Capital Requirements Directive), entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, a conduit les grandes banques françaises à renforcer leurs fonds propres « durs » pour respecter les nouvelles normes de solvabilité.

L'Union européenne a présenté en 2015 son **plan d'action en faveur d'une Union des marchés de capitaux (UMC)**. Son enjeu est de créer les conditions favorables à ce nouvel équilibre entre crédit bancaire et financements de marché. Une telle évolution ne se produira pas au même rythme pour toutes les entreprises et doit donc être conduite de façon adaptée, afin d'éviter des ruptures d'accès aux financements, notamment pour les PME. Une des priorités de l'Union des marchés de capitaux doit être la mise en place, de manière effective, des

**LE RATIO DE SOLVABILITÉ (CET 1)
DES GRANDES BANQUES FRANÇAISES
A ÉTÉ PORTÉ DE 5,8% EN 2008 À**

12% EN 2015
Source : Banque de France - ACPR

Une évolution du modèle bancaire

À ces exigences renforcées en matière de solvabilité s'ajoutent celles en matière de liquidité (ratio de levier long terme) dont une des conséquences est de contraindre les établissements à détenir plus de ressources longues à plus d'un an, y compris pour leurs financements à court terme. Un tel ratio pénalise l'activité classique de transformation et conduit les banques à limiter la taille de leurs bilans.

Sous l'effet des nouvelles exigences prudentielles, les marchés de capitaux sont donc appelés à jouer un rôle croissant dans le financement de l'économie en Europe.

La question aujourd'hui est de savoir si l'environnement réglementaire nous permettra de continuer à servir nos clients dans le cadre d'un modèle de financement qui a fait la preuve de son efficacité. En matière de réglementation bancaire, l'Europe ne doit pas être naïve.



FRÉDÉRIC OUDÉA
PRÉSIDENT DE LA FBF
Les Echos - 14 septembre 2015

conditions du développement d'une titrisation sûre, transparente et standardisée. La FBF est attentive à la réalité des avancées sur ce sujet, tant sur les critères que sur la labellisation de garanties publiques.



Après avoir connu une vague réglementaire sans précédent depuis 2008, la priorité est de concilier l'alourdissement des exigences prudentielles avec l'efficacité du financement de l'économie. En réponse à une consultation européenne, la FBF a publié ses cinq priorités et ses recommandations.

Une réponse au « too big to fail »

2015 a été marqué par la validation lors du G20 d'Antalya les 15 et 16 novembre des dispositions du nouveau ratio mondial TLAC (Total Loss Absorbing Capacity). Ce ratio fixe de nouvelles obligations aux grandes banques systémiques pour leur permettre de poursuivre leurs activités essentielles, même après une perte ayant consommé l'intégralité de leur capital réglementaire. En imposant de tels coussins de sécurité, le TLAC apporte une réponse à la question des banques dites trop grosses pour faire faillite (« too big to fail »). Il rend par conséquent obsolète le projet de séparation des activités bancaires encore en discussion au Parlement européen. Mais le TLAC se superpose aux dispositifs de résolution déjà prévus en Europe, notamment le MREL (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities). Il est donc essentiel que les deux dispositifs soient correctement articulés afin d'éviter un effet cumulatif qui pénaliserait les banques européennes et le financement de l'économie.

UN AGENDA DE RÉFORMES ENCORE CHARGÉ EN 2016

En matière réglementaire, des débats importants doivent être tranchés en 2016. Ils pourraient avoir des conséquences importantes sur le financement de l'économie et le modèle de banque universelle :

- Le Comité de Bâle doit finaliser les réformes de Bâle III avec la revue des méthodes d'évaluation des risques de crédits, de marchés et opérationnels. **Ce processus fait peser une incertitude majeure sur les nouvelles exigences en fonds propres que devront supporter les banques, surtout en Europe, et leur capacité même à maintenir le financement de l'économie.**

- Le traitement du risque de taux dans le portefeuille bancaire suscite une inquiétude particulière. Les propositions en discussion au sein du Comité de Bâle sont susceptibles de modifier en profondeur le financement de l'immobilier résidentiel en France. Le risque est de basculer d'un marché très largement dominé par un financement à taux fixe, gage de sécurité pour le particulier emprunteur, à un marché à taux variable qui lui ferait supporter le risque de taux.

- La mise en place de la nouvelle norme comptable IFRS 9, applicable en 2018. Cette norme définit de nouvelles règles en matière de dépréciation du risque de crédit. Elle présente un risque considérable pour le crédit aux PME dont elle impose le provisionnement du risque de perte statistique dès l'octroi du crédit.

- La taxe sur les transactions financières (TTF). Discuté par 10 pays dans le cadre d'une coopération renforcée, ce projet, s'il aboutit, aura pour première conséquence de pénaliser le financement des entreprises dans les pays concernés. Ce projet, en contradiction avec l'Union des marchés de capitaux, introduira une fragmentation fiscale pénalisante pour les places financières et en premier lieu pour celle de Paris.

06

LE SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS

Le modèle français de banque universelle a démontré sa résilience grâce à la diversification de ses revenus et de ses risques.
Les contraintes réglementaires, la pression fiscale et l'environnement de taux bas pèsent sur sa rentabilité.



**UN SECTEUR
SOLIDE**



**UNE RENTABILITÉ
SOUS PRESSION**



UN SECTEUR SOLIDE

Les banques françaises ont renforcé leurs fonds propres de 100 milliards d'euros depuis 2008. Elles sont également un acteur important du marché de l'emploi en France.

Un modèle économique résilient



La solidité de son secteur bancaire et sa contribution au financement de l'économie sont un des six principaux atouts de l'économie française selon l'OCDE.

Source : Rapport sur l'économie française - avril 2015

Stratégique, ce secteur se caractérise par un modèle original de banque universelle. Une même institution regroupe en son sein une palette complète de métiers (banque de détail, financements spécialisés, banque de financement et d'investissement, gestion d'actifs et assurance) répondant aux besoins de toutes les clientèles : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises, institutions financières, collectivités

publiques, États... **La banque universelle** contribue ainsi efficacement au financement de l'économie, à des conditions favorables.

Le modèle du secteur bancaire français est résilient. **La diversification de ses sources de revenus et des risques lui confère sécurité et stabilité.**

Les résultats de la revue de la qualité des actifs des banques et des tests de résistance, organisés par la Banque Centrale Européenne à l'occasion de la mise en œuvre de l'Union bancaire, ont démontré sa solidité.

LA BANQUE UNIVERSELLE : UNE ACTIVITÉ DIVERSIFIÉE

Répartition du Produit net bancaire par grandes lignes de métier en 2015

Source : ACPR



Note : le solde « Autres » correspond aux activités qui ne sont pas rattachées à une ligne de métier spécifique.

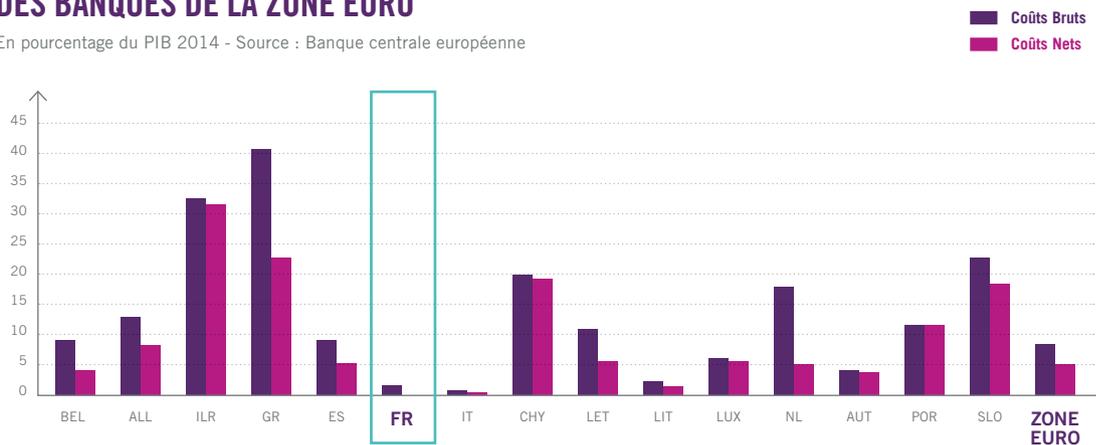
La réalité est que les banques françaises sont aujourd'hui très solides (...) Leur ratio de solvabilité, c'est-à-dire leurs fonds propres durs comparés à leurs risques, a doublé entre 2008 et 2015, passant de 5,8% à 12%.



FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU
 GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE
 Audition devant la Commission des finances
 de l'Assemblée nationale, à Paris - 2 mars 2016

COÛTS BRUT ET NET CUMULÉS DES MESURES DE SAUVETAGE DES BANQUES DE LA ZONE EURO

En pourcentage du PIB 2014 - Source : Banque centrale européenne



La France est un des seuls pays de la zone euro où les mesures de soutien aux banques n'ont pas pesé sur les finances publiques. Dans son étude, la BCE précise qu'en France l'impact des mesures de soutien aux banques a même été positif sur le solde budgétaire : les revenus cumulés des mesures d'aide financière ont légèrement excédé les dépenses. Ces chiffres sont à rapprocher de ceux publiés par la Cour des Comptes qui rappelait dans son rapport 2013, que le plan de soutien a rapporté 2,3 milliards d'euros au budget de l'État.

Un acteur encore dynamique du marché de l'emploi

La banque reste un acteur dynamique du marché de l'emploi avec **le recrutement de plus de 39 000 personnes en 2015**. Ces emplois présentent deux caractéristiques :

- Ils sont durables. Les deux tiers des recrutements se font sous forme de CDI dans les banques, contre 2 sur 10 en moyenne au niveau national.
- Ils sont qualifiés : les détenteurs de diplômes niveau Bac +4/5 représentent plus de 47% des recrutements. 90% des personnes recrutées ont au minimum un niveau Bac+2.

La profession bancaire consacre 3,5% de sa masse salariale à la formation de ses personnels (2,7% en moyenne dans les entreprises françaises), ce qui illustre un investissement important en

faveur de la qualification et de l'évolution professionnelle des collaborateurs. Les banques attachent aussi une grande importance à l'insertion professionnelle, notamment dans le cadre de l'alternance qui permet à de nombreux jeunes de bénéficier d'une formation en entreprise parallèlement à leur cursus scolaire.

LE SECTEUR BANCAIRE EMPLOIE
371 600 PERSONNES EN FRANCE, SOIT

2,3%

DE L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ.

Source : INSEE 2015



UNE RENTABILITÉ SOUS PRESSION

L'environnement de taux bas conjugué à une fiscalité élevée pèse sur la rentabilité des banques françaises.

Un des premiers secteurs d'activité en France

En 2015, dans un environnement qui est demeuré défavorable compte tenu du niveau durablement bas des taux d'intérêt et d'une croissance peu dynamique, les six principaux groupes bancaires français ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 146,3 milliards d'euros (Source : ACPR). Leurs résultats cumulés progressent de 65,9% à 23,7 milliards d'euros après un exercice 2014 marqué par d'importantes charges exceptionnelles.

Le secteur bancaire français contribue à hauteur de 2,7% de la valeur ajoutée en France. La rentabilité des capitaux propres (ROE) ressort à 6,7% en 2015 contre 4,5% en 2014. Ce niveau de rentabilité reste significativement inférieur à celui d'avant crise.

Une taxation du secteur qui ponctionne le financement de l'économie

La pression fiscale supportée par le secteur atteint 53% du résultat net avant impôts. Sur la période allant de 2010 à 2017, les banques françaises doivent supporter 12,1 milliards d'euros de charges supplémentaires (sociales, fiscales, contributions aux fonds de résolutions), qui s'ajoutent à un certain nombre de taxes spécifiques. La taxe sur les salaires représente une prélèvement annuel de 2 milliards d'euros et demeure sans équivalent à l'étranger. Les mesures annoncées par le gouvernement en février 2015, participation au Fonds de soutien aux collectivités locales et nouvelle contribution pour aider les hôpitaux, se traduisent pour les banques par une facture supplémentaire de plus d'un milliard d'euros. **Un milliard de taxes supplémentaires représente jusqu'à 10 Mds€ de crédits en moins à l'économie.**

RENTABILITÉ COMPARÉE DES CAPITAUX PROPRES ENTRE GRANDES BANQUES INTERNATIONALES

Source : SNL et calculs ACPR (échantillon de 51 banques)



Note : « Ensemble des banques » désigne la moyenne pondérée des 51 banques de l'échantillon, toutes zones géographiques confondues.

07

LA FBF

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France.



PRÉSENTATION



PLAN STRATÉGIQUE



ORGANISATION



PRÉSENTATION

La FBF a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière aux niveaux français, européen et international. Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

378 entreprises bancaires membres⁽¹⁾

Les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB⁽²⁾.

(1) Au 1^{er} janvier 2016

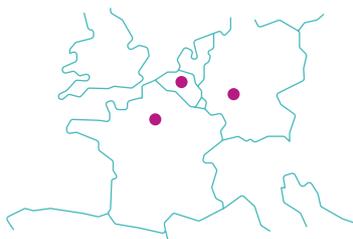
(2) L'Association française des banques (AFB) siège au comité exécutif de la FBF et regroupe 215 banques. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social.

Une équipe de 120 collaborateurs

Ils travaillent aux sein de la FBF et de l'AFB et sont en lien avec **plus de 350 banquiers** dans le cadre de commissions ou comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF et des comités techniques ou des **80 groupes de travail ad hoc**. 1 300 réunions de travail se tiennent chaque année à Paris. Les échanges avec les adhérents sont ainsi au cœur du travail de la FBF.

Un rayonnement français et européen

Implantée à **Paris**, la FBF dispose également de bureaux à **Bruxelles** et **Francfort**.



La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un réseau de **21 comités régionaux et 84 comités départementaux**. Ce réseau mobilise plus de **2500 banquiers** qui prolongent les actions et dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics, relaient les positions de la profession, en particulier auprès des médias.

La FBF représente la profession bancaire française dans de nombreuses organisations françaises, européennes et internationales :





PLAN STRATÉGIQUE

La mise en œuvre par la FBF de son plan stratégique 2015-2017 se traduit par de nombreuses réalisations, articulées selon les axes prioritaires et développées au sein de chaque département.

Les banques au service de l'économie

La FBF intervient à plusieurs niveaux pour promouvoir le rôle des banques dans **le financement responsable de l'économie**, en particulier des PME. De multiples actions de communication sont conduites en direction des médias, des institutions ou sur le terrain à travers les comités des banques. Les autres initiatives portent sur les thématiques suivantes :

- le **rôle de la banque dans la société** comme acteur clé de la confiance et de la sécurité,
- l'engagement des banques en faveur de la **transition énergétique** à l'occasion de la Conférence pour le climat (COP21),
- **l'éducation financière** avec entre autres l'opération inédite « J'invite un banquier dans ma classe ».

Les banques dans leur environnement national, européen et international

La FBF promeut les bonnes pratiques du secteur bancaire français auprès des autorités, à travers de multiples rencontres institutionnelles et des contributions sur les projets réglementaires susceptibles de faire évoluer le modèle bancaire (titrisation, CRD4/CRR, ratio NSFR, TLAC, ratio de levier...). En 2015, la FBF répond à 60 consultations des autorités dont 98 % au niveau européen ou international.

La fédération des adhérents

Le rôle de la FBF comme voix de l'ensemble de la profession est réaffirmé. Afin de renforcer la prise en compte des préoccupations de tous les adhérents, le comité exécutif désigne des représentants de **banques petites et moyennes dans les commissions** de la FBF.

L'organisation de la fédération adaptée

La FBF s'adapte au nouvel environnement réglementaire et inaugure un bureau à Francfort. Elle met ainsi en œuvre sa mission prioritaire de porter la voix de la profession bancaire dans les centres de décision européens et internationaux. La fédération adapte aussi son organisation interne :

- une **coordination du numérique** est créée, chargée notamment de l'animation d'un groupe de travail avec les adhérents sur le digital,
- un nouveau groupe de travail réunit les adhérents sur **le thème de la RSE**,
- la création d'un poste d'économiste s'accompagne de la mise en place d'un **réseau d'économistes** de banques.

EN 2015, LA FBF RÉPOND À
60 CONSULTATIONS DES AUTORITÉS DONT

98%

AU NIVEAU
EUROPÉEN OU
INTERNATIONAL

Source : FBF



ORGANISATION



Frédéric Oudéa
Président de la FBF
Directeur général
de la Société Générale



Philippe Brassac
Vice-Président
de la FBF
Directeur général de
Crédit Agricole S.A.



Michel Lucas
Trésorier de la FBF
Président
de la Confédération
Nationale du Crédit
Mutuel ⁽¹⁾



Jean-Laurent Bonnafé
Administrateur
directeur général
de BNP Paribas



François Pérol
Président du
directoire
du Groupe BPCE



Rémy Weber
Vice-président
de l'AFB
Président du
directoire de La
Banque Postale

LE COMITÉ EXÉCUTIF



Marie-Anne Barbat-Layani
Directrice générale de la FBF
Assistante **Marilyne Boudy**
Assistante **Valérie Bréard**



Christian Lothion
Conseiller pour
la sécurité

LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE



Benoît de La Chapelle Bizot
Directeur général délégué
Assistante **Marie-France Gerber-Guzniczak**

Banque d'investissement
et de marchés
Jean Tricou

Supervision bancaire et comptable
Bertrand Lussigny

Fiscalité
Blandine Leporcq

Juridique et conformité
Alain Gourio

Relations institutionnelles,
Europe et international -
Financements export
Benjamin Quatre



Valérie Ohannessian
Directrice générale adjointe
Assistante **Michelyne Didin**

Communication, presse, éditorial
Pascal Hénisse

Centre d'Information bancaire,
Action régionale
Anne-Catherine Derck-Sename

Vie des adhérents
Aude Mesnard

Banque de détail et banque
à distance
Pierre Bocquet

Systèmes et moyens de paiement
Willy Dubost

Relations institutionnelles France
Nicolas Bodilis Reguer

Coordination du numérique
Jérôme Raguénès



Ermelina Debacq
Secrétaire générale
Chef de cabinet
Assistante **Elise Binet**

Ressources Humaines
Ermelina Debacq

Financier
Sophie Denhaene

Informatique et organisation
Frédéric Guinet

Services généraux
Emilie Dessaux



Philippe Gendillou
Directeur des affaires sociales
Assistante **Christine Requier**

Relations sociales
Michèle Rossi

Observatoire et études
Béatrice Layan

(1) À compter du 21 mars 2016
Nicolas Théry devient Président de
la Confédération Nationale du Crédit
Mutuel

Les grandes



JANVIER

15

La FBF cosigne avec Paris Europlace, l'Amafi, l'AFA, l'AFG, le Medef et l'Afep une lettre au Président de la République alertant sur les dangers d'une TTFE à 11 pays reposant sur une assiette large.

16

Conférence conjointe de la FBF et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur le soutien aux PME innovantes.



FÉVRIER

04

La FBF lance une nouvelle collection de mini-guides consacrée à la sécurité.

13

Signature du relevé de conclusions du pacte de responsabilité par l'Association française des banques (AFB) : sur la période 2015-2017 au moins 40 000 recrutements, et développement de l'alternance.

18

La Commission européenne lance sa consultation sur l'Union des marchés des capitaux (UMC). La FBF soutient cette initiative visant à faciliter l'accès aux financements de marché par les entreprises.

24

Les banques françaises dénoncent un nouvel alourdissement de leur fiscalité au titre du dispositif d'aide aux collectivités locales et hôpitaux ayant contracté des emprunts structurés.



MARS

09

Première édition de l'opération « J'invite un banquier dans ma classe » dans le cadre de la « European money week ».

12

La FBF et le Réseau des Écoles de la 2^e Chance (E2C) signent une convention de partenariat national visant à intégrer des ateliers budget dans le cadre de la formation des jeunes.

31

Accord unanime du CCSF autour du futur dispositif de mobilité bancaire et de transfert automatisé des domiciliations bancaires.



AVRIL

28

La FBF signe le renouvellement jusqu'au 31 décembre 2017 de l'accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises.



MAI

06

La Commission européenne adopte sa stratégie pour un marché unique numérique en Europe.

20

Adoption de la 4^{ème} directive de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

22

La FBF est signataire de la « Déclaration des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique à Paris Europlace » en vue de la Conférence internationale des Nations-Unies sur le climat (COP21).



JUIN

02

Assises nationales des moyens de paiement : les banques françaises annoncent de nouveaux engagements destinés à favoriser l'usage et le développement de moyens de paiement innovants.

04

L'enquête semestrielle de la BCE sur l'accès au crédit des PME situe la France au meilleur niveau avec un taux nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

05

Le G7 demande au Conseil de stabilité financière de réfléchir à l'élaboration d'un « code de conduite » pour les professions bancaires.

09

La FBF saisit la Commission européenne sur l'impact que les exigences du Comité de Bâle sur le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) auront sur la capacité des banques à financer l'économie.

17

Participation de la FBF au salon « Planète PME », organisé par la CGPME.

18

Le gouvernement dévoile son projet de loi pour une république numérique.



JUILLET

01

Le règlement sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) est publié. Cette initiative est l'élément central du Plan d'investissement pour l'Europe (Plan Juncker).

01

La FBF ouvre un bureau de représentation à Francfort.

06

Publication des chiffres de l'emploi dans le secteur bancaire : plus de 35 000 recrutements en 2014.

08

La FBF fait découvrir les métiers de la banque sur le Tour de France dans le cadre de l'opération « Beau travail » organisée par le MEDEF.

étapes 2015

20 Lors du Comité Place de Paris 2020, la FBF réitère son souhait de voir abandonner ou adapter profondément le projet de réforme structurelle des banques au niveau européen.

AOÛT

18 Publication de la loi sur la transition énergétique. Plusieurs dispositions concernent la profession bancaire, dont le reporting environnemental et les tests de résistance climatique.

20 Médiation bancaire : transposition de la directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation.

SEPTEMBRE

01 Entrée en vigueur du décret abaissant le seuil de paiement en espèces ou au moyen de monnaie électronique à 1 000 €, au lieu de 3 000 €.

02 La nouvelle convention AERAS révisée instaure pour les personnes ayant eu une pathologie cancéreuse un « droit à l'oubli ».

11 La FBF alerte le Comité de Bâle avec ses homologues allemands, belges et japonais sur la nécessité de préserver la capacité des banques à prêter à taux fixe.

22 1^{er} prix RB Innovation : créé par la Revue Banque en partenariat avec la FBF, il a vocation à distinguer chaque année une Fintech innovante dans les domaines de la banque et de l'assurance.

26 François Villeroy de Galhau remet au Premier ministre son rapport sur le financement de l'investissement des entreprises.

OCTOBRE

01 Entrée en vigueur de l'obligation pour les banques de fournir une liste des critères d'équivalence des garanties minimales dans le cadre de l'assurance emprunteur.

07 Adoption de la directive révisée sur les services de paiement (DSP2). La FBF demande des modalités pratiques de mise en œuvre garantissant la sécurité des clients.

13 Rencontre de la FBF avec les commissaires européens Valdis Dombrovskis, Jyrki Katainen et Jonathan Hill à Bruxelles.

15 Les pouvoirs publics publient la stratégie nationale sur les paiements.

NOVEMBRE

04 1^{er} anniversaire du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) : la FBF salue un bilan positif, mais souhaite que le superviseur unique porte davantage la voix de la zone euro auprès des instances internationales de régulation bancaire.

10 Publication des propositions sur le TLAC par le Conseil de Stabilité Financière : la FBF souligne que ce nouveau ratio parachève le dispositif renforçant la solidité des banques systémiques et rend de fait obsolète le projet européen de séparation bancaire.

13 Entrée en vigueur de la Charte AFECEI d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement.

20 Les banques françaises rappellent leur engagement total dans la lutte contre le financement du terrorisme.

24 COP 21 : la FBF organise, en présence de Michel Sapin Ministre des Finances et des Comptes publics, un colloque sur le thème « les banques françaises engagées dans la transition énergétique ».

25 Publication du rapport de l'Observatoire du financement des entreprises qui constate que les mesures prises par les banques françaises en juin 2014 en faveur du dialogue entre les banques et les TPE et PME sont mises en œuvre.

DÉCEMBRE

13 La FBF salue l'accord sur le changement climatique conclu à l'issue de la COP 21.

15 Adoption, après accord en trilogue, du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles.

19 Entrée en vigueur du règlement européen relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiements par carte.

28 Annonce du projet de réforme de la hiérarchie des créanciers des établissements de crédit. La FBF salue ce projet qui renforce la stabilité du système bancaire et la sécurité des déposants.

Glossaire

ABE Autorité Bancaire Européenne

AERAS S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

AFECEI Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

BRRD Banking Recovery and Resolution Directive (directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)

BSR Banking Structural Reform (réforme structurelle des banques)

CCSF Comité Consultatif du Secteur Financier

CET1 Common Equity Tier One (ratio de fonds propres durs)

CRD4 Capital Requirements Directive 4 (directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)

CRR Capital Requirements Regulation (règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement)

CRU Conseil de Résolution Unique

DSP2 Directive sur les Services de Paiement 2 (directive 2015/2366 du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur)

EMIR European Market Infrastructure Regulation (règlement (UE) n° 648/2012 du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux)

EURO PP Euro Private Placements (placements privés en euro)

LCR : Liquidity Coverage Ratio (ratio de liquidité à court terme)

MIFID2 Markets In Financial Instruments Directive 2 (directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers)

MIFIR Markets In Financial Instruments Regulation (règlement (UE) n° 600/2014 du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers)

MREL Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles prévue par la directive BRRD)

MRU Mécanisme de Résolution Unique

MSU Mécanisme de Supervision Unique

NSFR Net Stable Funding Ratio (ratio de liquidité long terme)

OFE Observatoire du Financement des Entreprises

TLAC Total Loss Absorbing Capacity (exigence de capacité d'absorption des pertes)

TTFE Taxe sur les Transactions Financières Européenne



Retrouvez toute l'actualité du secteur bancaire,
nos interventions et toutes nos publications sur notre site,
sur Twitter et sur LinkedIn.

LE SITE www.fbf.fr

Pour recevoir l'information en temps réel,
vous avez la possibilité de vous abonner via le site à :

- [nos alertes](#)
- [nos communiqués de presse](#)

PRIME TIME

Notre newsletter mensuelle

TWITTER [@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)

Sur Twitter : nos actualités, nos interventions dans la presse,
nos participations à des manifestations...

LINKEDIN

Sur LinkedIn : nos publications, nos interventions
dans la presse, nos positions...

YOUTUBE [FBFFrance](https://www.youtube.com/FBFFrance)

Nos vidéos sont sur Youtube

LES SITES lesclesdelabanque.fr aveclespme.fr

Document conçu et réalisé
par la direction
Stratégie, Communication, Adhérents
de la Fédération Bancaire Française

18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. 01 48 00 52 52

fbf.fr

Achévé de rédiger en juin 2016
Achévé d'imprimer en juin 2016

Direction de la publication :
Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice déléguée de la publication :
Valérie Ohannessian

Rédacteur en chef :
Pascal Hénisse

Dépôt légal 2^e trimestre 2016
ISSN en cours d'attribution

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations

